

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
12 juin 2009  
Français  
Original : anglais

---

**Communiqué officiel publié à l'issue de la 6140<sup>e</sup> séance  
(privée) du Conseil de sécurité**

**Tenue à huis clos au Siège, à New York,  
le vendredi 12 juin 2009, à 10 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 12 juin 2009, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 6140<sup>e</sup> séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies créée en vertu de la résolution 1866 (2009).

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par M. Edmond Mulet, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

Les membres du Conseil, M. Mulet et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues. »

